



**institut universitaire**  
graduate institute  
**d'études du développement**  
of development studies

Année académique 2005/2006

**Tronc commun : Introduction à la méthode en sciences sociales**

(Marc HUFTY/ Patrick BOTTAZZI)

**DOSSIER DE METHODE**

**« LE TERRORISME INTERNATIONAL OU 'HYPERTERRORISME' : UN  
NOUVEAU PARADIGME DE CONFLIT DANS LES RELATIONS  
INTERNATIONALES AU XXI<sup>e</sup> SIECLE »**

**Ousmane OROU-TOKO**

**Master/IUED - Février 2006**

# DOSSIER DE METHODE

---

## Sommaire

I- Enoncé du sujet.....	2
II- Problématique.....	3
▪ Constat : problème général de recherche.....	3
▪ Question générale de recherche.....	3
▪ Problème spécifique de recherche.....	3
▪ Question spécifique de recherche.....	4
▪ Revue de la littérature.....	4
▪ Conceptualisation.....	12
Cadre théorique.....	12
Clarification conceptuelle.....	13
▪ Hypothèses.....	14
Hypothèse générale.....	14
Hypothèses spécifiques.....	15
III- Cadre d'analyse.....	16
▪ Les variables.....	16
▪ Opérationnalisation de l'hypothèse : les dimensions et les indicateurs.....	17
IV- Vérification de l'hypothèse.....	19
V- Bibliographie de départ.....	20

## I- Enoncé du sujet :

**Titre :** Le terrorisme international ou « hyperterrorisme »

**Sous-titre :** un nouveau paradigme de la violence dans les relations internationales au XXI<sup>e</sup> siècle

**Thème :** Sécurité internationale

**Domaine :** Sociologie politique et relations internationales

**Tension entre les termes :** situation complexe des relations internationales, liée aux violences terroristes

### Critères de choix du sujet

**L'intérêt pour le choix** de ce sujet de dossier de méthode se trouve dans mon étonnement et de ma consternation face aux actes terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. L'émotion ayant fini par faire place à la réflexion, j'ai voulu comprendre les causes et les conséquences de ces actes sur la suite des relations internationales. Le cours d'introduction à la méthode m'offre une démarche méthodologique de recherche me permettant d'amorcer la réflexion dans ce sens.

La question du terrorisme, depuis cette date historique du 11 septembre 2001, est plus que jamais d'actualité.

La première phase exploratoire de ce travail de recherche, phase documentaire essentiellement dans les bibliothèques de l'IUED et de HEI et un bref entretien avec monsieur Riccardo Bocco, Professeur de sociologie politique à l'IUED, m'autorisent à affirmer qu'il existe **une abondante littérature** sur la question du terrorisme et notamment ses conséquences. Cette phase m'a permis ainsi de faire un choix entre les divers angles d'approche de la question du terrorisme.

La deuxième phase exploratoire a été l'occasion d'affiner davantage l'objet cette recherche. La présente recherche s'intéressera alors à l'impact que cette nouvelle forme de terrorisme a sur l'évolution des relations internationales, principalement les questions de conflit et de sécurité. **Les ressources documentaires** (monographies, articles, documents sonores et audiovisuels) **disponibles et accessibles** ajoutées à ma formation de base en science politique et relations internationales me permettront d'aborder avec **plus de facilité** le sujet choisi.

## **II- Problématique**

- **Constat : problème général de recherche**

La question du terrorisme a pris une dimension importante dans les relations internationales. Plusieurs sens lui sont, en effet, donnés.

D'un côté, une certaine catégorie d'auteurs tente d'analyser le terrorisme comme la résultante d'un monde fait d'inégalités croissantes. En effet, le terrorisme est vu comme l'arme des pauvres ou des faibles, autrement dit une stratégie du faible sur le fort. C'est donc le sentiment d'exclusion et de frustration qui constitue le terreau fertile des projets d'actes terroristes. Le terrorisme est ici perçu comme un phénomène de revendication sociale.

De l'autre côté, le terrorisme international est perçu comme les faits de groupes d'individus qui utilisent la violence dans le seul but de remettre en cause la paix et la sécurité internationales. C'est un fléau en soi qu'il faudra attaquer, dans le cadre d'une vaste coopération internationale, par des moyens militaires et sécuritaires. Le terrorisme est perçu ainsi comme une violence qui perturbe l'ordre mondial établi.

Le constat est là aujourd'hui que le terrorisme apparaît comme une notion polysémique. Aucune définition officielle n'est alors donnée du terme dans la mesure où chacun des acteurs de la sphère internationale le réduit à son contexte.

Quel que soit le sens qu'il prend, le terrorisme international, forme exacerbée de la violence, est un concept qui semble être au centre de multiples préoccupations tendant à remettre en cause l'ordre international établi au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Dans le cadre de la présente recherche, l'accent sera mis sur l'impact du terrorisme international sur l'évolution des relations internationales.

- **Question générale de recherche**

Comment analyser l'évolution des relations internationales au regard des nouvelles formes de la violence terroriste dans le monde?

- **Problème spécifique de recherche :**

Au niveau du système international, la violence est un moyen d'expression dans le jeu des relations entre les Etats. La violence terroriste, qui a dépassé le cadre des frontières étatiques, ainsi que les actions visant à lutter contre le phénomène, bouleversent, en ce début de XXIe siècle, les principales théories des relations internationales.

## ▪ Question spécifique de recherche

En quoi le terrorisme international change-t-il certains principes théoriques des relations internationales ?

### Critères d'appréciation de la question de recherche

Je considère que **cette question de recherche est claire** en ce sens qu'elle est précise (cherche à établir un lien entre le terrorisme sous sa forme actuelle et l'évolution des relations internationales), concise et ne saurait être comprise autrement que celle de la recherche de relations entre les concepts de terrorisme et de relations internationales.

Cette question est en adéquation avec le sujet de la recherche et ne nécessite pas, pour sa **faisabilité**, de moyens très importants. L'accessibilité de la documentation et la connaissance du domaine spécifique restent des atouts appréciables.

**La pertinence** de cette question réside dans le fait que le phénomène du terrorisme a bousculé depuis le 11 septembre 2001, la plupart des agendas diplomatiques au sein de la communauté internationale et reste plus que jamais d'actualité. Cette question ouverte et réfutable, qui se veut scientifique, cherche à analyser à travers une mise en évidence d'un phénomène social, le terrorisme international ou 'hyperterrorisme', qui menace, à n'en point douter, la sécurité individuelle et globale.

## ▪ Revue de la littérature

Cette revue de littérature se propose d'aborder la question du terrorisme à travers les différents points relatifs à ses origines, à ses modes d'approche, aux tentatives de définitions du concept. Cette revue de littérature traitera de la typologie du terrorisme et des liens entre le terrorisme et les relations internationales.

### **Les origines du terrorisme...**

La recherche des origines du terrorisme présente un réel intérêt pour mieux cerner le phénomène. Vouloir trouver une ficelle historique ancienne au terrorisme présente l'avantage de comprendre que derrière la recherche historique se cache une ficelle politique.

En France, le rapport parlementaire dit Masson (1984)<sup>1</sup> situe les traces du terrorisme sous l'Antiquité avec Sun Tse en Chine ou la guerre des Juifs de Flavius Josèphe, au Moyen Âge avec la secte des Haschischins, ou dans la longue histoire des tyrannicides. Jean-François Gayraud et

---

<sup>1</sup> In Collection 'Que sais-je' : Le terrorisme, 2002, Jean-François Gayraud et David Sénat, P.14

David Sénat (2002) attire cependant l'attention sur le fait qu'entre le terrorisme ancien et le terrorisme moderne il n'y a pas une différence de degrés mais de nature. Un même mot « recouvre en fait des réalités très différentes au risque de créer des anachronismes ». Ils ajoutent que « c'est pourquoi une histoire du terrorisme avant le XVIIIe siècle est une entreprise hasardeuse ». En considérant l'époque moderne ou contemporaine, le monde a connu quatre cycles de terrorisme : le premier cycle, à la charnière des XIXe et XXe siècles, avait été anarchiste et a pris fin avec la première guerre mondiale ; la deuxième vague de terreur avait été balkanique et a pris fin avec la seconde guerre mondiale ; le troisième cycle fut marqué par la décolonisation et la guerre froide, ce fut un cycle de stratégies indirectes et d'affrontements nettement idéologiques ; le quatrième cycle est celle qui a commencé avec la chute du mur de Berlin et qui a mis fin à la guerre froide.

Quels sont alors les modes d'approches de ce nouveau cycle de terrorisme?

### **Les modes d'approche du terrorisme...**

Le constat qui se dégage en parcourant la littérature spécialisée sur le terrorisme est la diversité de clichés qui existent. Les auteurs peut être regroupé suivant leur analyse de la question du terrorisme. De façon générale, il se dégage deux modes d'approche. D'une part, le registre de la subjectivité dans lequel le terrorisme est perçu comme un mode d'action illégitime et injuste aux yeux des uns et juste et nécessaire aux yeux des autres. D'autre part le registre de l'objectivité où les actes terroristes sont analysés comme des moyens, bien que particuliers, qui permettent à un acteur de viser des objectifs politiques.

Jean-François Gayraud et David Sénat<sup>2</sup> (2002) observent que « le terrorisme a souvent été présenté comme l'arme nucléaire des pauvres ou l'armes des faibles (...) En réalité le terrorisme est moins l'arme des faibles qu'un aveu de faiblesse ou structurel ». Intervenant au point 12 : droits de l'homme et terrorisme de la Sous-commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Centre Europe Tiers Monde (CETIM) estime que « du fossé toujours plus grand entre les puissants et les opprimés de ce monde, émanent des cris, de plus en plus nombreux à l'échelle planétaire. Etouffés, muselés et manipulés, ces appels trouvent d'autres formes d'expression. La violence commence là où s'arrête le pouvoir du verbe. A défaut de prêter attention aux multiples mouvements qui la revendiquent le respect de leurs droits fondamentaux, les puissants de ce monde répondent à la violence par la violence : Œil pour œil, dent pour dent !<sup>3</sup> ».

---

<sup>2</sup> Idem, P.26

<sup>3</sup> Ce point de vue est une réaction du CETIM au Rapport spécial de la Sous commission des droits de l'homme 1998 des Nations Unies sur la thématique « Terrorisme et droits de l'homme ». Source : CETIM, 'définition et traitement du terrorisme', Site Internet [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch) consulté le 18/11/05

Cette exacerbation des inégalités de par le monde suggère le recours à une des notions centrales de la sociologie de Pierre Bourdieu, la notion de ‘violence symbolique’. La violence symbolique est « un mode de relations sociales qui découle de l’effort mené, par un groupe dominant, pour généraliser l’usage d’un ensemble de symboles, en particulier celui de concepts, de raisonnements, de langages spécifiques <sup>4</sup> ». Cet usage engendre un système de croyance qui a pour résultat de forcer le dominé à se conformer à la volonté du dominant, mais qui le force ‘de plein gré’, si l’on peut ainsi dire, c’est-à-dire avec son consentement et sans qu’il ne ressente cette violence en tant que telle. La théorie dominante, réalise ce coup de force qui lui permet notamment « d’imposer à de multiples sociétés hétérogènes les exigences de ce qui constitue le ‘système mondial’ actuel (système d’économie, de société, de civilisation) (...) Il a également pour mission de faire admettre qu’il n’y a en définitive qu’une seule politique économique ‘rationnelle’ de gestion de la société<sup>5</sup> ». Le consentement à ce coup de force – qui permet de le considérer comme un effet de violence symbolique- paraît « quasi unanime chez les principaux acteurs en présence, dominants et dominés, qu’il s’agisse des organisations internationales, d’appareils étatiques, d’entreprises ou même d’économistes et théoriciens et chercheurs et cela dans un nombre croissant de sociétés contemporaines<sup>6</sup> ».

La réplique à cette violence symbolique amène des groupes d’individus à commettre des actes crapuleux que l’on range sous le vocable de terrorisme. Ainsi, dans ce registre de l’objectivité, Jean Baudrillard (2002) estime qu’« à l’évidence est né un terrorisme nouveau, une forme d’action nouvelle qui joue le jeu et s’approprie les règles du jeu pour mieux le perturber. (...) Ils (les terroristes) se sont appropriés toutes les armes de la puissance dominante. L’argent et la spéculation boursière, les technologies informatiques et aéronautiques, la dimension spectaculaire et les réseaux médiatiques : Ils ont tout assimilé de la modernité, sans changer de cap, qui est de la détruire<sup>7</sup> ».

Dès lors, il faut déduire avec Michel Wieviorka (2003) que « l’analyse du terrorisme en fait une violence politique dont il faut comprendre la rationalité et dont la principale caractéristique tient à la disproportion impressionnante entre les moyens utilisés et leur effet »<sup>8</sup>. Ali Laïdi (2005)<sup>9</sup> suivant le même prisme d’analyse, fait observer que « la grande majorité des terroristes d’origine islamiste sont avant tout politiques, que le but des terroristes, c’est d’abord et

---

<sup>4</sup> Nouveaux cahiers de l’IUED, N°5, sous la direction de Christian Comeliau P.12

<sup>5</sup> Idem P.13

<sup>6</sup> Idem P.14

<sup>7</sup> L’esprit du terrorisme, Jean Baudrillard, 2002, Galilée, PP.27 à 28

<sup>8</sup> Terrorism, une rupture historique ?, Michel Wieviorka, in RAMSES 2003 : les grandes tendances du monde sous la direction de Thierry de Montbrial et Philippe Moreau Defarges

<sup>9</sup> Interview accordée au journal Le Monde en juillet 2005 sur la menace terroriste en Europe. Il est Chercheur à l’institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et auteur de ‘Le Jihad en Europe’, Seuil, 2002.

avant tout le renversement de leur gouvernement respectif<sup>10</sup> ». Pour ce registre de l'objectivité dans l'analyse du phénomène du terrorisme, il est donc nécessaire, pour s'interroger et comprendre ses raisons, de faire une analyse géopolitique des actes terroristes et contre-terroristes.

### **Une impossible définition du terrorisme ?...**

Le constat premier en parcourant toute l'abondante littérature sur le terrorisme est l'absence d'une définition conventionnelle du phénomène. Qu'est-ce que le terrorisme ? Cette question, bien que simple en apparence, est susceptible de recevoir plusieurs réponses. Peu de gens semblent s'entendre sur son sens exact. Une revue des définitions contenues dans les textes législatifs et proposées par les experts du terrorisme peut aider à mieux comprendre sa signification.

Plusieurs textes législatifs offrent une définition du terrorisme et en font une infraction criminelle spécifique. Toutefois, sa signification semble différente d'une législation à l'autre<sup>11</sup>. Du côté des experts, chacun a adopté sa propre définition. L'ensemble de ces définitions permet de ressortir quelques traits caractéristiques du terrorisme.

Alexandre Blais (2004) distingue ainsi quatre traits qui caractérisent le terrorisme<sup>12</sup>. Le premier est la violence qui apparaît comme le dénominateur commun à l'ensemble des définitions sur le terrorisme<sup>13</sup> ; le deuxième trait qui ressort des définitions est que le terrorisme vise une audience plus large que les victimes immédiates qu'il fait. Il vise à créer un climat de crainte chez les populations et non pas seulement chez les victimes elles-mêmes ; le troisième trait est que le terrorisme est dirigé contre des personnes non combattantes<sup>14</sup> et le quatrième trait est que le terrorisme est caractérisé par le fait qu'il est perpétré en référence à une motivation politique, idéologique ou religieuse. Alexandre Blais ajoute pour finir qu'« un acte de violence dont la

---

<sup>10</sup> Ali Laïdi reconnaît qu'il existe cependant une extrême minorité irrationnelle de terroriste qui prétend imposer l'islam sur l'ensemble de la planète. Il ajoute qu'ils ne représentent pas la grande majorité des terroristes, qui ont une démarche rationnelle.

<sup>11</sup> Aux Etats-Unis par exemple, le Département d'Etat américain définit l'acte terroriste comme étant « tout acte qui est illégal en vertu du droit américain ou du droit du lieu où il a été commis et qui prend les formes suivantes : détournement ou sabotage d'un aéronef, d'un navire, d'un véhicule ou d'autres moyens de transport ; prise d'otages ; attaque violente contre une personne protégée par le droit international, assassinat ou emploi d'un agent biologique, d'un agent chimique, d'une arme ou d'un dispositif nucléaire ou encore d'un explosif, d'une arme à feu ou de toute autre arme ou d'un dispositif dangereux (autrement qu'à des fins pécuniaires et d'ordre personnel) dans l'intention d'attenter directement ou indirectement à la sécurité d'une ou de plusieurs personnes ou de causer d'importants dommages à des biens. La définition englobe aussi toute menace, toute tentative ou toute association en vue d'exécuter l'un de ces actes ». L'Effective Counter-terrorism Act de 1996 (article 105b) précise qu'il s'agit « d'un acte calculé visant à influencer ou affecter la conduite du gouvernement par l'intimidation ou la coercition ou visant à exercer des représailles envers ce dernier ». In 'Tout savoir sur le terrorisme', Alexandre Blais, 2004, P.23

<sup>12</sup> Tout savoir sur le terrorisme, Alexandre Blais, 2004, PP.25-28

<sup>13</sup> Selon A.P. Schmid (1983), 83% des définitions qu'il a recensées contiennent la violence comme trait principal

<sup>14</sup> Il faut entendre ici par personnes non combattantes, les personnes civiles qui se trouvent à la mauvaise place et au mauvais moment, ou le personnel militaire et policier qui, au moment de la perpétration de l'acte terroriste, n'était pas préparé à se battre ni en mesure de se défendre (Département d'Etat américain, 1999)



finalité ne serait pas de cette nature serait considéré comme un acte de pur délinquance ou un acte de démence ».

Les revers de la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies, à s'accorder sur une définition commune ont mené, comme il est constaté, à l'élaboration d'une politique de lutte contre le terrorisme fondamentalement différente. Cette situation a fait dire à Jean-François Gayraud et David Sénat (2002) que la définition du terrorisme revêt des enjeux qui sont de quatre ordres<sup>15</sup> : un enjeu politique et diplomatique, un enjeu juridique, un enjeu bureaucratique et un enjeu statistique.

Mais si jusque là il n'y a pas de définition juridique satisfaisante, c'est que le terrorisme apparaît comme un phénomène hétérogène dont les contours sont jusque là flous. Pour mieux l'appréhender certains auteurs ont procédé à une classification des actes terroristes.

### **La Typologie du terrorisme...**

Faire la typologie du terrorisme, en raison de son caractère complexe, apparaît comme une tâche délicate. Les auteurs comme Jean-François Gayraud et David Sénat ou comme Alexandre Blais se sont évertués à élaborer une typologie du terrorisme.

Jean-François Gayraud et David Sénat (2002) notent qu'un mot unique cache des situations très hétérogènes : il faut donc parler des terrorismes et non d'un terrorisme. Ils distinguent ainsi les classifications fondées sur les origines, les classifications fondées sur les buts et les classifications fondées sur les méthodes.

En considérant les classifications fondées sur les origines on distingue, en un premier niveau (lien étatique), le terrorisme d'Etat et le terrorisme soutenu par les Etats et en un second niveau (champ d'intervention), le terrorisme interne et le terrorisme international<sup>16</sup>.

Les classifications fondées sur les buts distinguent le terrorisme révolutionnaire ou idéologique (terrorisme d'extrême droite ou d'extrême gauche), le terrorisme nationaliste ou séparatiste (reposant sur la doctrine révolutionnaire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes), le terrorisme eschatologique (à vocation apocalyptique, il est le fait des sectes et milices) et le terrorisme animalier et écologique (écoterrorisme, forme d'activisme faisant de la défense de la nature un primat absolu).

Enfin lorsqu'on met l'accent sur les méthodes d'intervention, on distingue le terrorisme nucléaire, bactériologique et chimique (NBC)<sup>17</sup> et le terrorisme informatique.

---

<sup>15</sup> Collection 'Que sais-je' : Le terrorisme, 2002, Jean-François Gayraud et David Sénat, PP.27-32

<sup>16</sup> Le terrorisme international sur lequel l'accent sera mis dans le cadre de la présente recherche, recouvre deux réalités très différentes : le pays qui le subit est soit directement la cible, soit un simple lieu de règlements de comptes qui le dépassent.

Alexandre Blais (2004) quant à lui fait une autre typologie du terrorisme qui met l'accent essentiellement sur la méthode. Il distingue le terrorisme conventionnel et le terrorisme non conventionnel<sup>18</sup>.

Le premier regroupe les méthodes qui visent les biens (attentats à la bombe contre des bâtiments et des véhicules ; les méthodes qui sont dirigées contre les personnes et leur liberté (les prise d'otages) ou leur intégrité physique (assassinats sous divers formes) et les méthodes qui frappent à la fois les personnes et les biens matériels (les détournements d'aéronefs).

Si dans le premier regroupement, la perpétration et l'exécution des actes terroristes font intervenir une gamme d'armes conventionnelles fonctionnant à l'énergie cinétique tels les armes à feu et les explosifs, les terroristes ont aussi manifesté un intérêt pour l'utilisation d'armes non conventionnelles de type NBC. Les actes terroristes commis avec des armes non conventionnelles sont qualifiés par l'auteur de terrorisme non conventionnel.

Quel que soit le type de terrorisme auquel le monde fait face, les conséquences tant sur le plan économique et social que sur le plan politique, laissent un impact tendant à bouleverser l'ordre préétabli. Il y a lieu de marquer ici un intérêt sur les effets du terrorisme sur le plan politique notamment sur le plan des relations internationales.

### **Le terrorisme et les relations internationales...**

L'idée d'un nouveau paradigme de la violence dans les relations internationales qui s'établit progressivement a pris un coup d'accélérateur avec les attentats du 11 septembre 2001 contre les grands symboles de l'hégémonie des Etats-Unis d'Amérique. Plusieurs auteurs lient ce nouveau paradigme avec des événements déjà antérieurs au 11 septembre.

Michel Wieviorka<sup>19</sup> (1997) fait remarquer au niveau du système international deux types de changement majeurs. Le premier est celui de la fin de la guerre froide, qui signifie aussi la dissolution de l'Empire soviétique et le dépérissement de la bipolarité Est-Ouest. Le deuxième changement majeur est celui que l'expression de « globalisation de l'économie » a popularisé partout dans le monde<sup>20</sup>. Dans la même logique d'analyse, Mohammed-Mahmoud Ould Mohamedou<sup>21</sup> (2005) soutient que « l'après-guerre froide a été marqué par une rupture dans la

---

<sup>17</sup> Le premier attentat contre le World Trade Center de New York en février 1993 avait une composante chimique qui avait échoué.

<sup>18</sup> Tout savoir sur le terrorisme, Alexandre Blais, 2004, PP.33-130

<sup>19</sup> Un nouveau paradigme de la violence ? Michel Wieviorka, 1997, Cultures et conflits, 448p

<sup>20</sup> La notion de globalisation signifie que les économies nationales sont de plus en plus interdépendantes, que la croissance de leurs échanges est supérieure à celle de leur production, que les investissements et les flux financiers se mondialisent sous l'effet conjugué de la libéralisation des marchés et des progrès technologiques.

<sup>21</sup> Al-Qaida : une guerre non linéaire, Mohammed-Mahmoud Ould Mohamedou, 2005, in 'A contrario' revue interdisciplinaire de sciences sociales sous la direction de Riccardo BOCCO et Daniel Maier, Vol.3, N°2, 2005, P.131

réglementation régissant le recours à la force ». La logique de la guerre a fortement insisté sur le principe de droit international « Pacta sunt servanda<sup>22</sup> ». Ce principe est accompagné, vers la fin de la guerre froide, de la doctrine « rebus sic stantibus<sup>23</sup> ». Ould Mohamedou (2005) affirme que « cette manière de penser a inauguré une période propice à l'émergence d'un monde interdépendant et multicentrique où évoluent des acteurs transnationaux émancipés. La scène internationale jusque là dans une impasse, a été transformée. Le changement a pris la forme d'un nouveau paradigme dont le présupposé était que si l'action étatique pouvait être modifiée, celle d'un acteur paraétatique pouvait l'être également ». Et à l'auteur de conclure : « dans ces conditions, Al-Qaida naissait selon une norme systémique moderne et un standard d'organisation politique armée ».

Récemment, le monde a connu un bouleversement à la suite des attentats du 11 septembre 2001 et des guerres de 2001 et 2003 respectivement en Afghanistan et en Irak. L'analyse de cette nouvelle situation du monde a donné naissance à deux écoles pour savoir si avec cette nouvelle forme de terreur, les Conventions de Genève (1949) régissant le droit international humanitaire sont encore pertinentes. L'une des écoles soutient l'existence aujourd'hui d'un nouveau cadre qui limite l'application de ces Conventions. Pour l'autre école, le terrorisme à grande échelle n'était pas une nouveauté et que la situation actuelle ne peut pas impliquer un changement de paradigme. Ould Mohamedou (2005), s'inscrivant dans la première école, soutient que « le conflit entre Al-Qaida et les Etats-Unis illustre avec acuité l'évolution de la guerre à trois égards : premièrement afin de compenser la disparité de capacité militaire, un acteur non étatique, partie prenante à un conflit international, a cherché à élargir la plate-forme de combat, en considérant la disparité des forces non comme une contrainte mais comme une opportunité. Cet acteur se positionne lui-même en différents points du continuum du pouvoir. (...) Deuxièmement, un groupe armé paraétatique, dont la communauté transcende les frontières et les identités nationales, a déclaré la guerre à un Etat et à ses citoyens (...) Troisièmement, en tant que mouvement politique ayant une capacité militaire avérée, Al-Qaida a cherché à contourner l'Etat, en s'accaparant stratégiquement ses attributs et en canalisant tactiquement ses ressources ».

Cette nouvelle génération de guerre, qu'on appelle guerre asymétrique, fait dire à Monique Chemillier-Gendreau<sup>24</sup> (2004) que « cette montée d'actes qui frappent en tous points du globe, c'est l'usure du système interétatique établi en Europe dès le XVe siècle et qui, par étape, s'est étendu à toute la planète. Le concept de souveraineté qui en est le cœur se trouve en crise. Or la

---

<sup>22</sup> Les traités lient les parties qui les ont faites

<sup>23</sup> Pour autant que les choses restent ainsi

<sup>24</sup> Terrorisme et droit international, Monique Chemillier-Gendreau, 2004, in 'Terrorisme : questions' sous la direction de Henry Lelièvre, 2004, PP. 201-210

souveraineté accordée à un Etat était pour lui la reconnaissance de légitimité dans la détention du pouvoir et de la force (violence légitime) ». L'auteur souligne qu'en revanche, « dans les relations internationales, le droit de faire la guerre était admis pour tous les Etats ». Ce droit de faire la guerre, contrôlé par les Nations Unies, qui permet de maîtriser la violence à l'échelle mondiale avec la sécurité collective, est brouillé en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, la frontière tracée entre la violence interdite et la violence acceptée est devenue imprécise. Monique Chemillier-Gendreau (2004) pense que « c'est dans ce flou que le terrorisme fait sa niche », mais que « c'est aussi ce flou qui a permis aux Etats-Unis de s'engager dans la voie impériale ». Dans ce même prisme d'analyse, Samuel Huntington<sup>25</sup> (1996), s'appuyant sur la théorie « réaliste » des relations internationales, reconnaît que « les Etats sont les acteurs majeurs, et même les seuls importants, dans les affaires mondiales (...) ». Il note cependant qu'ils perdent de leur souveraineté, de leurs prérogatives, de leur puissance. Les frontières entre les Etats sont de plus en plus perméables et « c'en est fini de l'Etat 'boule de billard' qui était considéré comme la norme depuis le traité de Westphalie en 1648. Un ordre international varié, complexe, multilinéaire émerge et il ressemble de plus en plus à ce qui avait cours au Moyen Age ».

Sur le point précis de l'usure du système interétatique, Michel Wieviorka (2003) estime qu'il faut « résister aux facilités intellectuelles qui ne veulent voir dans le terrorisme d'Al-Qaida que l'expression paroxystique de la crise des Etats et de la notion de souveraineté nationale : Ben Laden<sup>26</sup> a eu besoin d'un Etat, même si en l'occurrence, les Talibans ne lui ont apporté qu'un Etat croupion ».

Ces différentes analyses sur le terrorisme et ses conséquences au plan international montrent aujourd'hui toute la complexité dans laquelle le monde se trouve en ce début de siècle. Le débat sur la crise de souveraineté de l'Etat et l'émergence d'autres types d'acteurs sur la scène internationale n'est pas achevé et la présente recherche s'inscrit dans ce cadre pour apporter sa contribution à l'école qui soutient que les relations internationales évoluent vers un nouveau paradigme de conflit.

Pour y parvenir, le choix d'un cadre de conceptualisation, intégrant une approche théorique et des concepts, est fondamental..

---

<sup>25</sup> The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order, Samuel P. Huntington, 1996,

<sup>26</sup> D'origine saoudienne, il est le fondateur, en 1988, du mouvement Al-Qaida

## ▪ **Conceptualisation**

### **Cadre théorique**

Il existe une diversité de propositions théoriques qui permettent de décrire, d'analyser, de comprendre et d'expliquer la sécurité internationale. Le champ des études de sécurité est d'abord fondé sur trois approches classiques qui ont profondément marqué son évolution. Il s'agit de l'approche réaliste, de l'approche libérale et de l'approche idéaliste. Ces dernières années une reconceptualisation de la sécurité a fait ensuite apparaître de nouvelles approches théoriques telles que l'approche constructiviste et l'approche critique<sup>27</sup>. Dans cet « éventail théorique », une combinaison des approches réaliste et critique constituera la base de l'analyse. Les postulats de départ sont, à cet effet, les suivants :

#### - **Pour l'Approche réaliste**<sup>28</sup>

- ✓ Le système international est anarchique, faute d'une autorité centrale et commune pouvant réguler les rapports concurrentiels entre Etats ;
- ✓ L'incertitude est un élément constant des rapports stratégiques qui sont fondés sur une absence de confiance généralisée ;
- ✓ La stabilité ou l'instabilité du système international dépend largement de sa structure et c'est la volonté de la maintenir ou non qui va déterminer le comportement des Etats.

#### - **Pour l'Approche critique**<sup>29</sup>

- ✓ Les forces économiques et sociales globales déterminent l'évolution réelle de la sécurité ; les Etats sont de moins en moins disposés, et peu pertinents, pour réformer les fondements (notamment sécuritaires) du système international ;
- ✓ Les enjeux non militaires de la sécurité occupent une place désormais plus importante que les menaces militaires traditionnelles ; les nouvelles sources de sécurité sont tout ce qui provoque l'insécurité humaine telles que les désordres économiques, les crises d'identité sociale, les catastrophes environnementales, les lacunes de santé et d'éducation ;
- ✓ Le discours et la pratique doivent promouvoir une vision positive et non négative de la résolution des conflits.

---

<sup>27</sup> Théories de la sécurité, Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche, 2002, PP 89-110

<sup>28</sup> Idem, PP. 90 et 91

<sup>29</sup> Idem, PP. 106-119

Ces deux approches théoriques permettront d'analyser les transformations observées dans l'évolution des relations internationales, notamment dans le domaine de la sécurité, avec la recrudescence du terrorisme international.

### **Clarification conceptuelle**

Plusieurs concepts, reliés aussi bien au titre qu'au thème, seront utilisés dans ce processus d'analyse. Il s'agit des concepts de 'paradigme', de 'relations internationales' et de 'sécurités : étatique, humaine et globale'.

**Le paradigme** est composé d' « une série de suppositions qui forme une représentation persistante d'un ordre. Un défaut des représentations associées à ces suppositions conduit normalement à sa reconsidération »<sup>30</sup>. Ainsi « le paradigme du droit et de la guerre informent sur la modification de la compréhension des régimes internationaux en voie de mutation qui ne débouchent, généralement, ni sur une complète continuité ni sur un changement total »<sup>31</sup>.

Il existe de nombreuses définitions de ce que l'on appelle **relations internationales** et l'approche est d'autant plus complexe que le concept désigne à la fois un phénomène : 'les relations internationales' et la science qui étudie globalement ce phénomène.

On peut alors voir dans les relations internationales un enchevêtrement de rapports noués dans toutes sortes de domaines entre divers Etats au sein d'un milieu relationnel de nature particulière qualifié généralement de communauté internationale.

Définissant les relations internationales, Jean Charpentier explique qu'il s'agit des « relations par lesquelles les Etats s'efforcent d'ajuster leurs intérêts »<sup>32</sup>. Ne pourront donc être qualifiées d'internationales, que les relations qui dépassent les limites d'un seul Etat et qui, se situant donc dans le cadre de la communauté internationale ainsi que des organisations qu'elle met en place, échappent à l'emprise unique d'un pouvoir étatique.

Il existe donc des principes et des règles qui régissent ces différentes relations entre les Etats.

Il est difficile de définir le concept de **sécurité**. Dominique David, dans le dictionnaire de stratégie, conçoit la sécurité « au sens le plus large du terme (...) comme l'état d'un sujet qui s'estime non menacé par tel ou tel danger, ou pense avoir les moyens d'y répondre si ce danger vient à devenir actuel »<sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> Al-Qaida : une guerre non linéaire, Mohammed-Mahmoud Ould Mohamedou, 2005, in 'A contrario' revue interdisciplinaire de sciences sociales sous la direction de Riccardo BOCCO et Daniel Maier, Vol.3, N°2, 2005, P.137

<sup>31</sup> Idem

<sup>32</sup> Source : site Internet de l'université de Lille, [www.uni-lille2.fr](http://www.uni-lille2.fr), consulté le 29 janvier 2006.

<sup>33</sup> Dictionnaire de stratégie, PUF, 2000, P.500

Traditionnellement la sécurité, dans ce contexte, relevait de la souveraineté exclusive de l'Etat (il s'agit de l'Etat Westphalien) qui détient **le monopole de la violence légitime**. Il s'agit de la **sécurité étatique** pour lequel les Etats poursuivaient les mêmes objectifs définis en terme de sécurité en réglant leur comportement les uns envers les autres par l'usage de « deux instruments communs : la diplomatie et la force ». L'usage de ces instruments doit être envisagé à la fois dans « le cadre unilatéral d'Etats souverains (...) et dans le cadre multilatéral d'une communauté d'Etats souverains établissant des normes et des règles destinées à renforcer la sécurité de chacun des membres »<sup>34</sup>.

Mais avec l'avènement de l'interdépendance et de la mondialisation, la sécurité est également devenue l'affaire d'autres types d'acteurs aux « agendas multiples et souvent non conciliables ». Les concepts de « sécurité humaine » et de « sécurité globale » sont aujourd'hui abondamment utilisés pour décrire les enjeux des conflits contemporains.

**La sécurité humaine** qui a pour objet d'analyse non la protection de l'Etat mais la protection de l'individu, rappelle que la sécurité doit aller au-delà de la défense armée des territoires.

Le concept de **sécurité globale** témoigne quant à lui de l'élargissement du concept même de sécurité qui tient compte des risques autres que militaires pour la sécurité nationale et inclut d'autres acteurs que les seuls Etats. La sécurité globale prend en compte les dimensions politiques, économiques, sociales ou environnementales qui sont toutes inter-reliées.

### ▪ **Hypothèses**

Il faut distinguer ici une hypothèse générale et des hypothèses spécifiques.

#### ✓ **Hypothèse générale**

La référence à la question de recherche et à la revue de littérature, permet d'avancer l'hypothèse générale suivante: **L'apparition de nouveaux acteurs non étatiques intervenant à travers le terrorisme, dans les conflits à dimension internationale, remet en cause certains principes fondamentaux de sécurité dans les relations internationales.**

---

<sup>34</sup> Théories de la sécurité, Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche, 2002, P. 17

### Critères d'appréciation de l'hypothèse

L'hypothèse générale qui est une solution anticipée, est une réponse possible à la question de recherche. Cette hypothèse est par conséquent **plausible**.

Elle est **cohérente** parce qu'elle s'articule avec toute la problématique développée plus haut, constituant ainsi la charpente de toute l'analyse qui suivra.

L'hypothèse est **réfutable** si on considère les différents éléments de la problématique notamment la revue de la littérature qui présente déjà plusieurs positions sur la question.

Elle est **économique** dans la mesure où le champ d'analyse choisi est réduit à un seul aspect (la question de la sécurité dans les relations internationales) qui permet de comprendre assez facilement le sujet.

L'hypothèse est généralisable dans la mesure où elle peut s'appliquer à bien d'autres principes des relations internationales en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle et **empirique** puisque l'analyse des événements qui se sont produits depuis 2001 à nos jours permet de la vérifier.

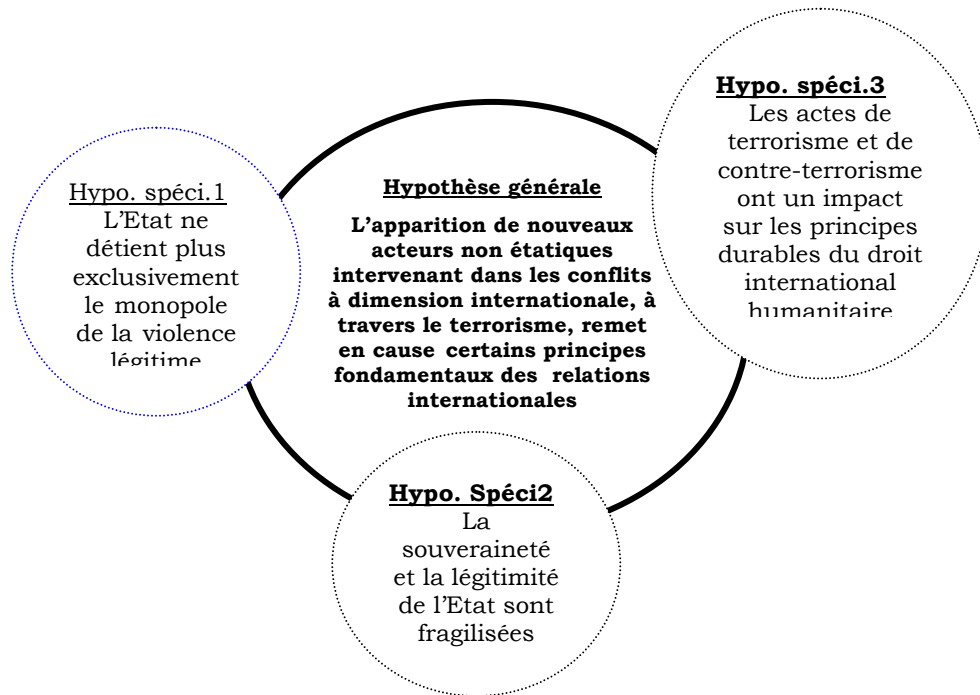
Enfin, cette hypothèse s'inscrit dans **une démarche scientifique** qui lui permet d'être une réponse avancée à vérifier dans la suite du travail à travers un cadre conséquent d'analyse.

### ✓ **Hypothèses spécifiques**

L'hypothèse générale se décline en plusieurs sous-hypothèses qualifiées d'hypothèses spécifiques :

- L'Etat ne détient plus exclusivement le monopole de la violence légitime avec la présence de nouveaux acteurs sur le champ des conflits à dimension internationale, ce qui indique un réel changement de paradigme;
- La souveraineté et la légitimité de l'Etat sont ainsi fragilisées par ce changement du paradigme du conflit stato-centré;
- Les actes de terrorisme et de contre-terrorisme ont un impact sur les principes durables du droit international humanitaire que sont les principes de catégorisation de statut combattants/civils et de distinction entre cibles militaires et civiles; ce qui constitue une remise en cause des Conventions de Genève du 12 août 1949 et ses Protocoles additionnels de 8 juin 1977 ;





Le présent travail de recherche va considérer la première hypothèse spécifique pour le cadre d'analyse. Cette hypothèse indique à merveille l'évolution du paradigme des conflits qui a admis le principe que les Etats sont les seuls détenteurs de la violence légitime, donc les seuls sujets de droit international à disposer du « *Jus ad bellum* » ou le « droit à la guerre ». Ces principes se trouvent sérieusement remis en cause par l'apparition de nouveaux acteurs non étatiques dans les conflits à dimension internationale. C'est ce qui autorise à avancer que les relations internationales se trouvent, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, avec un nouveau paradigme de conflit qui n'est plus uniquement centré sur l'Etat.

### III- Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse, qui permet de passer de l'abstrait au concret, mettra en exergue les variables de l'hypothèse et son cadre d'opérationnalisation prenant en compte les dimensions et les indicateurs et les sources d'observation (observables).

#### ▪ Les variables

Pour l'hypothèse générale énoncé (L'apparition de nouveaux acteurs non étatiques intervenant à travers le terrorisme, dans les conflits à dimension internationale, remet en cause certains principes fondamentaux de sécurité dans les relations internationales) les variables sont les suivantes :




- **la variable indépendante** est 'le terrorisme'
- **la variable intermédiaire** est 'l'apparition de nouveaux acteurs non étatiques dans les conflits à dimension internationale' ;

- **la variable dépendante** est ‘la remise en cause de certains principes fondamentaux de sécurité dans les relations internationales’

**Pour l’hypothèse spécifique retenue** (l’Etat ne détient plus exclusivement le monopole de la violence légitime, ce qui indique un réel changement du paradigme du conflit stato-centré) :

**La variable indépendante** est ‘l’Etat ne détient plus exclusivement le monopole de la violence légitime’ et **la variable dépendante** est ‘le changement du paradigme du conflit stato-centré’.

Le schéma ci-après synthétise les différentes variables sus-énoncées.

	<b>Variabiles indépendants</b>	 <b>Variabiles intermédiaires</b>	 <b>Variabiles dépendants</b>
<b>Hypothèse générale</b>	<i>Le terrorisme international</i>	<i>L’apparition de nouveaux acteurs non étatique dans les conflits à dimension internationale</i>	<i>La remise en cause de certains principes fondamentaux de sécurité dans les relations internationales</i>
			
<b>Hypothèse spécifique</b>	<i>L’Etat ne détient plus exclusivement le monopole de la violence légitime</i>	<i>Une guerre entre un pays ou une coalition de pays et une ou des organisations terroristes</i>	<i>Le changement du paradigme du conflit stato-centré</i>

▪ **Opérationnalisation de l’hypothèse : les dimensions et les indicateurs**

L’analyse des hypothèses spécifiques et à travers elles, de l’hypothèse générale, se fera à en mettant l’accent sur une série de dimensions. Le tableau ci-après présente l’ensemble des dimensions, des indicateurs et des observables.

- **Rappel de l’hypothèse générale**

L’apparition de nouveaux acteurs non étatiques intervenant à travers le terrorisme, dans les conflits à dimension internationale, remet en cause certains principes fondamentaux de sécurité dans les relations internationales

- **Rappel de l’hypothèse spécifique**

L’Etat ne détient plus exclusivement le monopole de la violence légitime, ce qui indique un réel changement du paradigme du conflit stato-centré.

VARIABLES	DIMENSIONS	INDICATEURS	OBSERVABLES
<b><u>Indépendant</u></b> Le terrorisme international	Politique	Riposte contre la politique libérale et expansionniste des Occidentaux, principalement des Etats-Unis	Création de mouvements politiques terroristes (Al-Qaida)
	Idéologique	Rejet du modèle de pensée unique dominant et incarné par les USA : la démocratie libérale porté par la mondialisation	Discours des terroristes et des gouvernements des pays occidentaux
	Economique	Opposition à l'ouverture des frontières économiques dans le cadre du libre échange (globalisation de l'économie)	Les symboles qui sous-tendent la logique du marché sont pris pour cibles par les mouvements terroristes
	Référentiel	Contenu discursif contradictoire sur le terrorisme: « Axe du mal » pour les Américains et le monde occidental, autodéfense et punition des agresseurs pour les mouvements dits terroristes	Discours des principaux responsables des organisations ou mouvements terroristes et des gouvernements des pays directement concernés par le terrorisme
<b><u>Intermédiaire</u></b> L'apparition de nouveaux acteurs non étatique dans les conflits à dimension internationale	Socioculturel	* Recrutements de milliers de jeunes terroristes * création de puissantes organisations terroristes dont la communauté transcende les frontières des Etats et qui disposent de capacités de nuisance extraordinaire (Al-Qaida en est le symbole) *Défense contre les valeurs occidentales	* nombre croissant d'actes terroristes (attentats-suicide notamment) *dégâts matériels et pertes en vie énormes *Les attentats du 11 septembre 2001 aux USA contre les symboles de l'idéologie libérale dominante (Maison blanche ; pentagone ; World Trade Center)
	géopolitique	Espaces géographiques ciblés pour le théâtre des opérations. Ces espaces sont a priori indéterminés	Al-Qaida et ses mouvements satellitaires frappent presque partout (USA, Europe, proche et Moyen Orient, en Afrique, etc.). La riposte des Alliés obéit également à la même logique
<b><u>Dépendant</u></b> La remise en cause de certains principes fondamentaux de sécurité dans les relations internationales	Juridique	Fragilisation du principe du monopole de la violence par l'Etat	Partage de certaines prérogatives de puissance publique notamment le droit à la guerre ( <i>Jus ad bellum</i> ) et le droit à l'autodéfense
	Politique	Guerre entre un pays ou une coalition de pays contre une ou des organisations terroristes menant un combat politique	*Accaparement par Al-Qaida des attributs de l'Etat *Canalisation des ressources de l'Etat * déclaration ouverte de guerre de Al-Qaida (1996 et 1998) contre les Etats-Unis et ses alliés et inversement à la suite des événements du 11 septembre 2001

#### **IV- Vérification de l'hypothèse**

Pour vérifier sur le terrain l'hypothèse avancée et ses différentes variables, la stratégie consistera à faire usage des techniques à la fois de l'observation indirecte et de l'observation directe.

L'observation indirecte, au regard de la nature même du sujet, sera la technique de vérification la plus utilisée.

Ainsi, pour ce qui est de la variable indépendante, il sera question de faire une analyse documentaire approfondie sur la question du terrorisme international notamment dans les quatre dimensions (politique, idéologique, économique et référentiel) retenues. Il sera question également de recueillir l'essentiel des discours des autorités politiques et des dirigeants des organisations terroristes, de les analyser et d'en tirer toutes les leçons possibles dans la dynamique des relations internationales. La littérature spécifique à chaque dimension ainsi que des données statistiques seront indispensables à la compréhension de cette variable indépendante.

La deuxième variable offre l'occasion d'analyser d'un double point de vue socioculturel et géopolitique, l'apparition de nouveaux acteurs dans le champ presque fermé des relations internationales. Ici également l'observation indirecte par le biais des documents sonores et audiovisuels (les images des actes terroristes, les messages vidéo des responsables des organisations terroristes, les discours des autorités politiques et les grands débats télévisés archivés sur la question) et des revues scientifiques permettront d'analyser la nature de ces nouveaux acteurs qui bouscule l'ordre international établi.

La troisième variable consistera à montrer l'évolution de la conception westphalienne de l'Etat. De plus en plus, l'Etat n'arrive pas à faire face à un certain nombre de contraintes sur le plan international, notamment en matière de sécurité. L'Etat est entrain de partager une partie de sa puissance publique ces nouveaux acteurs qui sont apparus. L'analyse des différents textes juridiques et politiques permettra de dire si le monopole de la violence légitime et alors la détention du droit à la guerre et à l'autodéfense sont aujourd'hui, sinon fragilisés du moins partagés avec d'autres acteurs non étatiques.

L'observation directe viendra comme une validation de toutes les analyses qui seront faites. Des entretiens seront organisés avec les acteurs du monde politique et diplomatique, notamment les professeurs d'Université spécialistes de droit public et d'économie, les diplomates les journalistes, dans l'optique de baliser la position qui est celle avancée par l'hypothèse de départ.

## **VI- Bibliographie de départ**

### **▪ Références bibliographiques se rapportant au thème**

- The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order, Samuel P. Huntington, 1996
- Un nouveau paradigme de la violence ? Michel Wieviorka, 1997, Cultures et conflits, 448p
- J'ai vu finir le monde ancien, Alexandre Adler, 2002
- Théories de la sécurité, Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche, 2002, 160 p
- site Internet de l'université de Lille, [www.uni-lille2.fr](http://www.uni-lille2.fr), consulté le 29 janvier 2006

### **▪ Références bibliographiques se rapportant au cas**

- Collection 'Que sais-je' : Le terrorisme, 2002, Jean-François Gayraud et David Sénat, 128 p
- Terrorisme et droit international, Monique Chemillier-Gendreau, 2004, in 'Terrorisme : questions' sous la direction de Henry Lelièvre, 2004, PP. 201-210
- Tout savoir sur le terrorisme, Alexandre Blais, 2004, 202 p
- Al-Qaida : une guerre non linéaire, Mohammed-Mahmoud Ould Mohamedou, 2005, in 'A contrario' revue interdisciplinaire de sciences sociales sous la direction de Riccardo BOCCO et Daniel Maier, Vol.3, N°2, 2005, PP 130-170
- Nouveaux cahiers de l'IUED, N°5, sous la direction de Christian Comelieu P.12
- L'esprit du terrorisme, Jean Baudrillard, 2002, Galilée, 46 p
- Terrorisme, une rupture historique ? Michel Wieviorka, in RAMSES 2003 : les grandes tendances du monde sous la direction de Thierry de Montbrial et Philippe Moreau Defarges, PP 29-41
- Vers une éradication du terrorisme universel ? Réflexions, Calixte Baniafouna, 2002, 134p
- 11/9, Autopsie des terrorismes, Noam Chomsky, 2001, 154 p
- Site du journal Le Monde : [www.LeMonde.fr](http://www.LeMonde.fr), consulté le 16 janvier 2006
- Site Internet de CETIM : [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch), consulté le 18 novembre 2005